

Parc aquatique: deux ententes de confidentialité signées

MARC COCHRANE

REDACTION LAUTREVOIX@TRANSCONTINENTAL.CA

Les efforts déployés par la Corporation de développement des centres aquatique et des congrès (CDCAC) commencent à porter fruit. Deux ententes de confidentialité ont été signées, le 23 juin, dans le cadre du projet de parc aquatique intérieur au pied du Mont-Sainte-Anne.

Le maire de Beauré et président de la CDCAC, Michel Paré, en a fait l'annonce, mercredi soir, lors de la réunion mensuelle de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beauré à ses bureaux de Château-Richer.

M. Paré doit évidemment garder secret le nom des investisseurs intéressés.

Il a toutefois précisé à L'Autre Voix que les ententes touchent des promoteurs nord-américains et qu'elles ont été signées à la suite d'une récente rencontre à Beauré.

«Entente de confidentialité ne veut pas dire entente d'exclusivité. Nous discutons avec trois autres promoteurs et une autre entente de confidentialité pourrait en découler», précise M. Paré.

Il avance la possibilité que des partenariats d'affaires soient créés afin de former une nouvelle entreprise, un peu comme le Consortium Boralex et Gaz Métropolitain dans le cas des parcs éoliens dans la Seigneurie de Beauré, qui bénéficierait des programmes gouvernementaux pour lancer le projet.

La réalisation du projet de parc aquatique (40 M\$) et d'une salle multifonctionnelle de villégiature (20 M\$) devient un outil de développement de l'industrie touristique important, surtout avec la baisse continue du taux d'occupation des établissements d'hébergement de la région. Les chambres d'hôtel et de motel de la Côte-de-Beauré sont



Pour Michel Paré, il faut que la Côte-de-Beauré cesse d'être un lieu de passage et devienne une destination.

occupées à seulement 30 % présentement alors que le seuil de rentabilité est fixé à 50 %, un taux qu'affiche la ville de Québec.

DOCUMENTS PROMOTIONNELS À COMPLÉTER

Le travail se poursuit pour la CDCAC qui doit compléter des documents d'intérêt financier pour présenter à des entreprises privées qui pourraient investir dans le parc aquatique.

«Nous avons encore des devoirs à faire comme concevoir des outils de marketing et de promotion pour vendre le projet», souligne Michel Paré.

ÉTUDES À PEAUFINER

Dans le dossier de la salle multifonctionnelle

et de congrès de villégiature, le maire de Beauré mentionne qu'il faut peaufiner certaines études de marché et obtenir du financement, une démarche rendue ardue en raison des contraintes gouvernementales. M. Paré affirme toutefois que la CDCAC reçoit un appui exceptionnel du ministre responsable de la Capitale-Nationale, Sam Hamad, et du député de Montmorency, Raymond Bernier.

ASSOCIATION DE VILLÉGIATURE

Une autre étape qui permettra d'assurer l'implantation d'un parc aquatique consiste en la création, par l'adoption d'une loi à l'Assemblée nationale du Québec, d'une association de villégiature.

«On s'est engagé auprès du gouvernement à obtenir le consensus auprès des gens d'affaires qui pourraient bénéficier des retombées économiques du projet. Un comité travaille justement sur ce dossier», note M. Paré.

«L'association de villégiature devra être mise en place car le parc aquatique se veut un projet structurant régional. Elle permettrait de développer des événements pour attirer la clientèle, d'aider à financer les équipements et, surtout, à faire la promotion de la destination par de la publicité sous toutes ses formes. Il faut que la Côte-de-Beauré cesse d'être un lieu de passage et devienne une destination», soutient Michel Paré.

CRÉATEURS D'EMPLOIS

Le projet de parc aquatique intérieur créerait 460 emplois durant la construction et d'une centaine d'autres durant les opérations. Jusqu'à présent, la région a investi plus de 200 000 \$ dans la préparation de ces projets. Et on parle ici d'argent provenant majoritairement du milieu. Pour le parc aquatique intérieur, un projet unique au Québec, les différentes études et analyses réalisées ont démontré que le parc aquatique pourrait accueillir 300 000 visiteurs annuellement, générant ainsi des revenus de plus de 8 M\$ et des retombées additionnelles de 4 M\$ en hébergement, restauration et autres activités touristiques dans la région.

NOUVELLES DÉPENSES TOURISTIQUES

En ce qui concerne le projet de centre de congrès de villégiature, le plus important du genre au Québec, les analyses démontrent que sa présence permettrait de générer environ 50 000 nuitées annuellement sur la Côte-de-Beauré et à Québec.

Le parc aquatique intérieur regroupera notamment une piscine, des jeux d'eau et des glissades pour les enfants et les adultes, tout ça à l'abri d'un toit. Quant au centre des congrès, il couvrira une superficie de 32 000 pieds carrés. Les deux infrastructures seront situées entre le Village touristique Mont-Sainte-Anne et l'hôtel Château Mont-Sainte-Anne, à Beauré.

